

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 1er mars 2021 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à huis clos 19h00.

Sont présents :

Madame :Andréa Gosselin

Messieurs : Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr, sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Sonia Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Éric Guay responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 1er février 2021.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport des conseillers.
9. Rapport du responsable des services techniques.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

10. Adoption des états financiers 2020.
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2017-RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2019-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2017-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.
15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2018-RM-SQ-7 concernant la circulation et les stationnements et applicable par la Sûreté du Québec.
17. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2018-RM-SQ-8 concernant l'usage du cannabis et applicable par la Sûreté du Québec.
18. Mandat pour un procureur à la Cour municipale.
19. Annulation de la résolution #191-09-20 concernant la réserve Financière affectée pour la vidange des étangs.
20. Formation l'ABC de la fonction de directeur général avril 2021.
21. Aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID19.
22. Adhésion au Groupe de concertation des bassins de la zone Bécancour (GROBEC).

TRANSPORT

23. Offre de services -pour travaux de modifications des plans du Nouveau Parc industriel.
24. Fauchage abords des chemins et fossés municipaux.
25. Appel d'offres pour l'entretien des pelouses et fleurs de la saison 2021.
26. Affectation des sommes reçues- Fonds régional Carrière et Sablières.
27. Panneau publicitaire -Parc industriel route 271 Sud.

28. Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 – appel de projets à compter du 1er mars 2021.
- a) Segment 15
 - b) Segment 30

HYGIÈNE DU MILIEU

29. Adoption du règlement numéro 368 relatif à l'épandage des déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers.
30. Offre de services -Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés en 2021.
31. Soumission pour une soufflerie-station eau potable et eaux usées.

AMÉNAGEMENT

32. Demande de la Commission de toponymie
33. Demande Le Craig Resto-Pub

LOISIRS ET CULTURE

34. Ministère de la Culture et des Communications - Nouvelle Bibliothèque.
35. Camp de jour saison estivale

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le décret numéro 124-2021 du 17 février 1 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-008, daté du 20 février 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être à huis clos, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et qu'un enregistrement des délibérations sera rendu public;

EN CONSÉQUENCE, il est :

40-03-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et que leurs délibérations seront rendues publiques.

ADOPTION DES MINUTES DU 1^{er} FÉVRIER 2021

41-03-21

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er février 2021 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le maire et la directrice en font le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

42-03-21

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois reçus après l'envoi a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

Il est proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	28 753.65\$
Incendie :	12 119.26
Sécurité :	697.60
Voirie :	528 832.94
Hygiène du milieu :	11 951.58
Loisirs :	12 568.36
Salaires :	9 257.20

TOTAL	604 180.59 \$
--------------	----------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

43-03-21

Proposé par M Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice générale n'a reçu aucune question pour le conseil municipal.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Aucun rapport n'a été fait.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Compte tenu de l'absence du responsable des services techniques; la directrice générale fait la lecture du rapport préparé par monsieur Éric Guay.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

44-03-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte les états financiers municipaux préparés au 31 décembre 2020.

Ces états financiers nous montrent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 256,144 \$.

Les élus ont eu une présentation virtuelle le 24 février 2021 par Mme Sandra Audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a présenté les états financiers 2020.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2017-RM-SQ-1 CONCERNANT LES ALARMES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

45-03-21

AVIS DE MOTION est donné par M. Roger Cyr et appuyé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 2017-RM-SQ-01 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-RM- SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

46-03-21

AVIS DE MOTION est donné par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 2019-RM-SQ-02 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2017-RM- SQ-3 CONCERNANT L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

47-03-21

AVIS DE MOTION est donné par Mme Andréa Gosselin et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 2017-RM-SQ-03 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-RM- SQ-4 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

48-03-21

AVIS DE MOTION est donné par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 2020-RM-SQ-04 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-RM-SQ-5-6 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

49-03-21

AVIS DE MOTION est donné par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-RM-SQ-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

50-03-21

AVIS DE MOTION est donné par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 2018-RM SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-RM-SQ-8 CONCERNANT L'USAGE DU CANNABIS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

51-03-21

AVIS DE MOTION est donné par MME André Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 2018-RM-SQ-8 concernant l'usage du cannabis et applicable par la Sûreté du Québec .

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

MANDAT POUR UN PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré aux services de la Cour municipale de Thetford Mines et que selon son fonctionnement ; la municipalité doit désigner son propre procureur pour les dossiers qui seront déposés (constats d'infraction relatifs à l'urbanisme, aux règlements municipaux, au Code de la sécurité routière, à la Loi sur les véhicules hors route, etc.);

52-03-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services du 9 février 2021 de Morency Société d'avocats pour la représenter à la Cour municipale de Thetford Mines.

ANNULATION DE LA RÉOLUTION #191-09-20 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE AFFECTÉE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté les deux résolutions suivantes pour la création de la réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration : numéros 14-01-20 et 191-09-20 et qu'une seule résolution est nécessaire;

53-03-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité annule la résolution numéro 191-09-20.

FORMATION L'ABC DE LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL AVRIL 2021

54-03-21

Proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que MME Cindy Gosselin, secrétaire trésorière adjointe et chargée de projet soit autorisé à assister à quatre demi-journées de formation en avril 2021 « L'ABC de la fonction de directeur général au montant de 350.00\$ plus les taxes.

AIDE FINANCIÈRE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID19

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a reçu la confirmation d'une aide financière de 36 250\$ pour atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité au cours des années 2020 et 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'habitation et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité a décrété une dépense de 28,577 \$ taxes nettes en décembre 2020 pour le remplacement des écrans du tableau d'affichage extérieur qui est un outil essentiel pour les communications aux citoyens en temps de pandémie et qu'un montant sera payable à la livraison des écrans en 2021;

ATTENDU QU'un montant de 23,263\$ de l'aide financière reçue du MAMH est affecté au projet du remplacement des écrans du tableau d'affichage et qu'un solde de 12,987\$ est disponible pour d'autres dépenses à encourir durant l'année 2021;

POUR CES MOTIFS

55-03-21

Il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par Mme Andréa Gosselin et unanimement résolu que le conseil de Saint-Jacques-de-Leeds approuve les dépenses diverses en lien avec la COVID -19 pour un montant de 12,987\$ pour l'année 2021.

ADHÉSION AU GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS DE LA ZONE BÉCANCOUR (GROBEC)

56-03-21

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion à GROBEC au coût de 75 \$ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

TRANSPORT

OFFRE DE SERVICES POUR TRAVAUX DE MODIFICATIONS DES PLANS AU NOUVEAU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences du ministère des Transports (MTQ) et du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) envers la municipalité pour obtenir les autorisations en lien avec le nouveau parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit tenir compte des services professionnels supplémentaires pour l'assistance durant l'appel d'offres, analyse des soumissions et recommandations quant au choix de l'entrepreneur ainsi que pour la réalisation des activités d'ingénierie suivantes :

- Étude de visibilité pour un nouvel accès à la route 271 exigée par le MTQ ;
- Étude hydraulique et conception d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales exigée par le MTQ et le MELCC ;
- Révision des plans selon les demandes du MTQ et intégration de l'ouvrage de rétention ;
- Demande d'accès et permission de travaux au MTQ ;
- Demande de certificat d'autorisation au MELCC (3^e paragraphe de l'article 22), incluant La description sommaire du milieu écologique selon les données disponibles (sans visite terrain) ;
- Accompagnement pour l'appel d'offres pour le contrôle des matériaux.

CONSIDÉRANT QUE le mandat sera réalisé à taux horaire selon la grille tarifaire proposé dans l'offre de services et que le budget total d'honoraires prévus pour les activités ci-dessus est de 24 525\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels en lien avec la surveillance des travaux (réunion de démarrage, surveillance bureau, surveillance chantier et TQC) seront discutés par le conseil municipal ultérieurement;

57-03-21

Il est proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et unanimement résolu que le conseil de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services de SNC Lavalin pour les activités supplémentaires d'ingénierie au montant de 24 525\$ plus les taxes pour le Nouveau parc Industriel.

FAUCHAGE ABORDS DES CHEMINS ET FOSSÉS MUNICIPAUX

58-03-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission suivante pour l'acquisition d'une débroussailleuse nécessaire pour l'entretien des routes et des terrains municipaux :

CLAUDE JOYAL DE LYSTER - 11 janvier 2021 :

- Débroussailleuse neuve modèle MK MARTIN PULSAR PLUS modèle PRCPLUS72 avec bras porteur MK MARTIN AXIS5-6 au prix de 8 200\$ plus les taxes applicables.

Que les crédits nécessaires à l'achat de l'équipement soient pris à même le budget de l'année courante.

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES ET FLEURS DE LA SAISON 2021

59-03-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande des soumissions pour les travaux d'entretien des pelouses pour la saison 2021 selon un taux horaire avec les équipements et le carburant fournis par la municipalité et/ ou un prix forfaitaire pour l'exécution des travaux incluant la fourniture des équipements et le carburant.

Que la date limite pour recevoir des soumissions est le 1^{er} avril 2021 à 15h00

AFFECTATION DES SOMMES REÇUES- FONDS RÉGIONAL CARRIÈRE ET SABLIERES

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a adopté le règlement numéro 153 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques abrogeant le règlement 109 de la MRC des Appalaches relativement à l'exploitation des carrières sablières;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a perçu, au cours de l'exercice 2018 et 2019, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 153 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC des Appalaches ;

ATTENDU QUE les Municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

60-03-21

Proposé par le conseiller M. Roger Cyr et appuyé par le conseiller M. René Breton :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande à la MRC des Appalaches le versement d'un montant de 32156 \$, comme prévu au tableau de répartition fourni par la MRC des Appalaches ;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'au règlement no 153 pour :

- La réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- Des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC des Appalaches

PANNEAU PUBLICITAIRE - PARC INDUSTRIEL ROUTE 271 SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire donner le nom de : Parc Industriel & commercial Albert Fillion au parc industriel existant compte tenu de l'apport de monsieur Albert Fillion au développement économique de Saint-Jacques de Leeds durant sa vie ;

61-03-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services du 13 février 2020 d'Imprimerie Commerciale de Thetford Mines pour la fourniture d'un nouveau panneau en Alupanel de 1/8 pouce avec laminage protecteur anti-UV au prix de 1210\$ plus les taxes.

QUE la municipalité procède elle-même à l'installation du nouveau panneau.

Fait à noter : M. Marc-André Routier se retire des délibérations sur cette décision.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – APPEL DE PROJETS À COMPTER DU 1ER MARS 2021

A) SEGMENT 15-ROUTE TOWNLINE ET RANG 6 -DOSSIER 669727

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Sonia Tardif, directrice générale agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

62-03-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de MME Andréa Gosselin, appuyée par M. Marc-André Routhier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

B) SEGMENT 30-ROUTE 216 OUEST-DOSSIER 669727

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Sonia Tardif, directrice générale agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

63-03-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Roger Cyr, et appuyé par M. Marc-André Routhier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

HYGIÈNE DU MILIEU

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 368 RELATIF À L'ÉPANDAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS

64-03 -21

Proposé par la conseillère Mme Andréa Gosselin et appuyé par le conseiller M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 368 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers soit adopté et il l'est.

OFFRE DE SERVICES -MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS EN 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission # 80000-002-117 du 10 février 2021 d'ÉCHO -TECH par l'entremise de monsieur Didier Thevenard pour des services de mesure d'accumulation de boues dans les étangs de la municipalité ainsi que la rédaction d'un rapport exigé par le ROMAÉU au montant forfaitaire de 1250\$ plus les taxes. Les frais de déplacement et de subsistance sont inclus dans le prix si le mandat est réalisé dans le cadre de travaux déjà prévus dans notre secteur.

Sur demande, les échantillons de boues sont au coût de 175\$ chacun (frais d'analyse non compris).

65-03-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, accepte la soumission de monsieur Écho-Tech H2-0 au montant de 1250.00\$ plus les taxes.

SOUMISSION POUR UNE SOUFFLERIE-STATION EAU POTABLE ET EAUX USÉES.

66-03-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte les prix suivants chez Global Industriel :

- 299.95\$ plus les taxes pour la fourniture d'un ventilateur d'un diamètre de 12 pouces avec 16 pieds de conduite pour les eaux usées. Garantie d'un an.
- 92.95\$ plus les taxes pour la fourniture d'un conduit supplémentaire pour l'eau potable. Garantie d'un an.

AMÉNAGEMENT

DEMANDE DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a développé un nouveau secteur résidentiel en 2012 et qu'un nom de rue doit être attribué au tronçon entre la rue Bellevue Nord et la rue des Prés nord pour l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande à la Commission de toponymie d'officialiser le nom rue de l'Horizon ;

67-03-21 Proposé par la conseillère Mme Andréa Gosselin et appuyer par le conseiller M. René Breton :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte le nom rue de l'Horizon.

DEMANDE LE CRAIG RESTO -PUB

Ce point sera discuté ultérieurement

LOISIRS ET CULTURE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS- NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a apporté plusieurs modifications au budget d'investissement pour le projet de construction

de la bibliothèque municipale suite à l'analyse préliminaire du Ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme sa participation financière au projet selon les nouveaux coûts estimés suivants :

Coût de projet : 1 268 787\$

Participation du MCC : 156,000\$

Participation de la municipalité : 1 112 787\$

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution remplace celle adoptée le 1er juin 2020 portant le numéro 151-06-20;

68-03-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité mandate madame Cindy Gosselin ou madame Sonia Tardif à assurer le suivi de la demande auprès du ministère.

Que la municipalité réitère son engagement à ouvrir la bibliothèque municipale pour un minimum de 11 heures par semaine une fois que le projet de construction de la bibliothèque sera terminé.

Que la municipalité assume tous les frais de fonctionnement de la bibliothèque municipale une fois que le projet de construction de la bibliothèque sera terminé.

Fait à noter : M. Roger Cyr se retire des délibérations sur cette décision.

CAMP DE JOUR SAISON ESTIVALE

Ce point sera discuté ultérieurement.

DIVERS

FERMETURE DE LA SÉANCE

69-03-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h40.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière